

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JANVIER 2021**

*En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.*

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 11 janvier 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-01-10201

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 7 et 14 décembre 2020**

21-01-10202

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 7 et 14 décembre 2020 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

21-01-10203

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 97 830,29\$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-01-10204

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 242 390,13 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Correspondances**

**6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Dépôt du budget de la MRC pour l'année 2021, pour un montant de 11 715 668\$ ;

**7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- La Fête de Noël du 12 décembre dernier a eu de bons commentaires, elle a été un franc succès ;
- Lancement de la programmation des loisirs en format virtuel depuis le 4 janvier dernier sur notre site web ;

**Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 17 décembre 2020

**Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

Au PIIA :

1. 25 rue Dameg pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;
2. 6360 avenue Royale pour l'installation d'un cabanon aux conditions suivantes :
  - Le placer au fond du stationnement à 1 m des murs du bâtiment principal;
  - Orienter la porte vers le côté droit du stationnement et non vers l'avenue Royale.

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Autorisation de dépense pour l'installation d'un système de dosage automatique de polymère pour le traitement des eaux usées par la firme Indachem, au coût de 15850\$ plus taxes ;

**8. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

**Nick Tremblay**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 25 rue Dameg;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 décembre 2020;

21-01-10205

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nick Tremblay, requérant pour Deltec Construction INC, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 25 rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Marcel Bouchard**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'un cabanon au 6360 avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable, avec conditions, du CCU le 17 décembre 2020;

21-01-10206

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marcel Bouchard, l'installation d'un cabanon au 6360 avenue Royale aux conditions suivantes :

- Le placer au fond du stationnement à 1 m des murs du bâtiment principal;
- Orienter la porte vers le côté droit du stationnement et non vers l'avenue Royale;

au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**9. Adoption du règlement #20-677 modifiant le règlement de zonage #16-642, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement**

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le projet de règlement le 7 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu une consultation publique écrite jusqu'au 6 janvier 2021 sur le projet de règlement ;

21-01-10207

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil adopte le règlement de concordance # 20-677 « modifiant le règlement de zonage 16-642, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement »

**10. Adoption du règlement #20-678 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #14-637 afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement**

21-01-10208 ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le projet de règlement le 7 décembre 2020 ;  
ATTENDU QUE le conseil a tenu une consultation publique écrite jusqu'au 6 janvier 2021 sur le projet de règlement ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le règlement de concordance # 20-678 « modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #14-637 afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement»

**11. Adoption du règlement #20-679 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement**

21-01-10209 ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le projet de règlement le 7 décembre 2020 ;  
ATTENDU QUE le conseil a tenu une consultation publique écrite jusqu'au 6 janvier 2021 sur le projet de règlement ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le règlement de concordance # 20-679 «modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement »

**12. Adoption du second projet de règlement #20-680 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53**

21-01-10210 ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 7 décembre 2020;  
ATTENDU QUE le conseil a tenu une consultation publique écrite jusqu'au 6 janvier 2021 sur le projet de règlement ;  
ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au second projet de règlement suite aux commentaires de la MRC de la Côte-de-Beaupré ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le second projet de règlement #20-680, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53.

**13. Avis de motion afin d'adopter le règlement #20-680 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53**

Un avis de motion est donné par Félix Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-680 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53.

**14. Mandats pour services professionnels**

21-01-10211 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour l'estimation de coûts de travaux pour trois équipements

ponctuels, tel que l'offre de service du 16 décembre dernier, et pour une enveloppe budgétaire de 7000\$ plus taxes.

21-01-10212

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil mandate la firme EMS. pour une expertise de l'église de L'Ange-Gardien (première étape), tel que l'offre de service du 11 janvier 2021, et pour un montant d'environ 1200\$ plus taxes.

#### **15. Suivi demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, au MELS, pour un nouvel aménagement du parc des loisirs incluant principalement un centre des loisirs, déposé en février 2020 ;

CONSIDÉRANT le refus par lettre de ce dernier en décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer une telle demande, la municipalité doit octroyer des contrats divers à des professionnels, afin de satisfaire les exigences de la demande (plans préliminaires, estimation des coûts, etc.);

CONSIDÉRANT qu'à ce jour beaucoup de frais ont déjà été encourus et déboursés par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que des subventions ont été attribués à certaines municipalités, pour des projets similaires ou presque ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien n'est pas à son premier dépôt de demande d'aide financière auprès du MELS, et que celles-ci ont toujours été systématiquement refusées, soient pour le terrain de balle et de soccer synthétique, terrain de soccer synthétique, et, aménagement du parc des loisirs avec centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT nos demandes d'informations afin d'obtenir des explications sur les raisons justifiant les refus d'aides financières ;

CONSIDÉRANT les réponses générales et évasives obtenues de la part du ministère, et que la municipalité de L'Ange-Gardien juge non transparentes et inéquitables ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ange-Gardien constate le manque d'objectivité de la part de l'analyste des dossiers et l'absence d'aide pour atteindre nos objectifs ;

CONSIDÉRANT la perte de confiance de la part de la Municipalité de L'Ange-Gardien à l'égard du ministère pour l'octroi de subventions ;

21-01-10213

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Lefrançois, maire, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE La Municipalité de L'Ange-Gardien exige sa part dans cet octroi d'aide financière au MELS pour un montant minimum de 261 073\$, soit l'enveloppe disponible divisée par le nombre de municipalités (294M\$);

QUE La Municipalité de L'Ange-Gardien demande au Ministère des Affaires Municipales de s'occuper de ce programme d'infrastructures afin d'assurer une transparence et une meilleure équité ;

QUE dû à tous ces considérants, demande au Gouvernement Fédéral de cesser toute contribution à ce programme provincial et d'octroyer eux-mêmes leur aide financière auprès des municipalités, tel que la TECQ ;

QU'une copie de résolution soit envoyée à Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Isabelle Charest, Ministre déléguée à l'Éducation et Ministre responsable de la Condition féminine, Mme Dominique Breton, La sous-ministre adjointe au loisir et au sport du Ministère de l'Éducation, M. Normand Fauchon, directeur de de la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, et, M. Jean-Yves Duclos, président du Conseil du Trésor et ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

#### **16. Période de questions**

#### **17. Divers**

##### **1 Dépôt de document**

La directrice générale dépose au conseil :

- l'état comparatif de dépenses au 31 décembre 2020 ;
- le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter , concernant le règlement d'emprunt #19-664.

**2 Autorisations de dépenses**

21-01-10214

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 1 900\$ taxes incluses, pour la mise aux normes de l'entrée d'eau pour la caserne incendie/garage des travaux publics par la firme Gaétan Létourneau inc., APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**18. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-01-10215

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h45, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale